



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Publié le :
08 JUIL.2026

CCAS
■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_035

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 30 JUIN 2026

**Point n°1 : Compte Administratif 2025 du budget annexe des Foyers
Résidences**

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à dix-sept heures quinze,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et à la suite des débats, Monsieur Laurent JEANNE, Président a confié la présidence de la séance à Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Vice-Présidente et s'est retiré au moment du vote.

Présent(e)s :

Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme Marie-Flore NGUEMENCHE

Mme Geneviève CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présent(e)s : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre de votant(e)s : 11

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

10 votes pour

Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Geneviève CARPE

1 abstention

M. Julien LEGER

0 NPPV

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260707-2026_035-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Délibération N°2026-35**Objet : Compte administratif 2025 du budget annexe des Foyers résidence**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni le 11 juin 2026, délibérant sur le compte administratif 2025 dressé par Monsieur Laurent JEANNE, Maire, Président du C.C.A.S.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 22,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992, et notamment ses articles 12 et 13,

Vu la délibération n°2026-30 du 30 juin 2026 adoptant le compte de gestion 2025 du budget annexe des Foyers résidence ;

Vu la délibération 2025-05 du 25 mars 2025 adoptant le Budget Primitif 2025, la délibération 2025-22 affectant le résultat du compte administratif 2024 et adoptant le budget supplémentaire au Budget Primitif 2025 du budget annexe du service des Foyers résidences ainsi que la délibération n°2025-30 adoptant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025;

Vu la délibération n°2026-33 élisant un président de séance pour les votes des comptes administratifs 2025 du CCAS et de l'ERRD 2025 de l'EHPAD Joseph GUITTARD;

APRES AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1^{er} : Adopte le compte administratif 2025 du budget annexe des Foyers résidence dont les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par la Comptable publique et se déclinent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
RECETTES 2025	1 191 249,65€	20 742,79€	1 211 992,44€
Résultat n-1	214 226,78€	70 231,96€	284 458,74€
Réalisation totale en recettes	1 405 476,43€	90 974,75€	1 496 451,18€
DEPENSES 2025	1 343 346,60€	10 853,78 €	1 354 200,38€
Résultat n-1			
Réalisation totale en Dépenses	1 343 346,60€	10 853,78€	1 354 200,38€
RESULTAT 2025 net	-152 096,95€	9 889,01€	-142 207,94€
RESULTAT 2025 avec reprise du résultat n-1 hors reports	62 129,83€	80 120,97€	142 250,80€
REPORTS RECETTES	0,00€	0,00€	0,00€
REPORTS DEPENSES	0,00€	0,00€	0,00€
RECETTES TOTAL REALISE + REPORTS	1 405 476,43€	90 974,75€	1 496 451,18€
DEPENSES TOTAL REALISE + REPORTS	1 343 346,60€	10 853,78€	1 354 200,38€
	62 129,83€	80 120,97€	142 250,80€

ARTICLE 2 : Constate les résultats de l'exercice 2025 définitifs tels que résumés ci-dessus.

